

STOP THALASSO 56100 LORIENT
stopthalasso@disroot.org
Contact :
Sophie Kroczek 06 72 17 70 39
Stéphane Bigata 06 13 46 42 72

Lorient, le 26 septembre 2024

Monsieur le Préfet du Morbihan
Préfecture du Morbihan
BP 501
56019 Vannes cedex

Objet : Autorisation environnementale concernant deux établissements recevant du public dans le cadre d'un projet de thalassothérapie sur la commune de Larmor-Plage – Lettre ouverte

Monsieur le Préfet,

La présente lettre ouverte fait suite à votre réponse du 24 juillet dernier au courrier du collectif STOP THALASSO qui vous avait été transmis à ce propos le 15 juin précédent.

Comme vous le savez, vous allez être amené à statuer en responsabilité relativement à l'autorisation environnementale soumise à la législation sur l'eau concernant deux établissements recevant du public – hôtel et établissement de thalassothérapie relevant de la responsabilité pleine et entière de l'Etat - dans le cadre d'un projet de thalassothérapie sur la commune de Larmor-Plage, situé sur les parcelles cadastrées section AS 7, section AS 10, section AS 40, section AS 239 et section AS 247 et localisées au lieu-dit « Kerguélen, sur un terrain de 40 081 m², à environ 100 mètres d'une zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I (" Parc océanique de Kerguelen "), portant sur la réalisation d'un ensemble immobilier d'une surface de plancher d'environ 10 000 m² comprenant un hôtel de 130 chambres, un centre de thalassothérapie, un bâtiment de 10 logements pour le personnel et un bâtiment d'un hébergement dénommé " folie architecturale », situé rue de Kergalant. Ce projet prévoit en outre l'aménagement d'un parc paysager, d'un parc de stationnement de 219 places et d'un système de pompage et de rejet d'eau en mer, qui fera l'objet précisément de l'autorisation environnementale qu'il vous reviendra – ou non – d'assumer d'octroyer (voir annexe 1).

L'octroi de cette autorisation environnementale ne saurait être anodine. Sans cette autorisation environnementale en effet, les établissements recevant du public concernés ne pourront fonctionner. Octroyer cette autorisation environnementale à l'inverse exposera en toute connaissance de cause les établissements recevant du public - dont l'Etat est également responsable - alors en capacité de fonctionner aux risques pouvant les impacter, notamment en terme de submersion et d'inondation, et de phénomènes hydro sédimentaires entraînant l'érosion et l'accrétion du littoral (voir annexe 2). Vous trouverez ci-joint pour statuer en toute connaissance de cause des éléments historiques documentés sur le sujet, notamment sur le risque que fait courir l'artificialisation d'un bassin versant vers le village du Moustoir déjà envahi par la mer en 1924 et 1950 (voir les annexes 3 et 4).

A toutes fins utiles, nous attirons également votre attention sur un récent jugement du tribunal correctionnel de Grasse (24 mars 2024, N° 1607400.0011) portant sur l'engagement de la responsabilité pénale pour homicide involontaire par violation manifestement délibérée d'une obligation de sécurité ou de prudence et mise en danger délibérée de la vie d'autrui suite à des inondations mortelles ayant causé le décès de trois pensionnaires au sein d'une maison de retraite, établissement recevant du public. La circonstance, en toute connaissance de cause d'un risque naturel spécifique bien identifié sur un secteur qui a subi de nombreuses inondations, de survenance du risque constitue à l'évidence une faute caractérisée qui a contribué au drame dès lors qu'il y a carence dans la prise de décision dans l'intérêt des administrés en cas de survenance du risque. Ceci est donc à considérer dans le cadre de la décision à prendre dont vous serez responsable, d'autant plus que l'article L214-3 du Code de l'environnement vous met en responsabilité notamment pour apprécier et assumer les conséquences du projet soumis à autorisation environnementale au regard en particulier des « *installations, ouvrages, travaux et activités susceptibles de présenter des dangers pour la santé et la sécurité publique, de nuire au libre écoulement des eaux, de réduire la ressource en eau, d'accroître notablement le risque d'inondation* ».

D'autre part nous nous inquiétons non seulement de ces risques (inondations, submersion de la zone de pompage, artificialisation, submersion...), mais au cas où des événements de ce type se dérouleraient, de l'imputation des coûts aux collectivités ou à l'Etat. Pouvez-vous nous informer sur l'étendue des responsabilités financières à cet égard ?

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez aux éléments ci-dessus exposés, au vu des enjeux concernés, restons à votre disposition pour un éventuel échange sur le sujet à propos duquel nous savons pouvoir compter sur votre vigilance, et vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, dans l'attente de vous lire, l'expression de nos respectueuses et sincères salutations.

Pour le Collectif STOP THALASSO

Sophie Kroczek et Stéphane Bigata

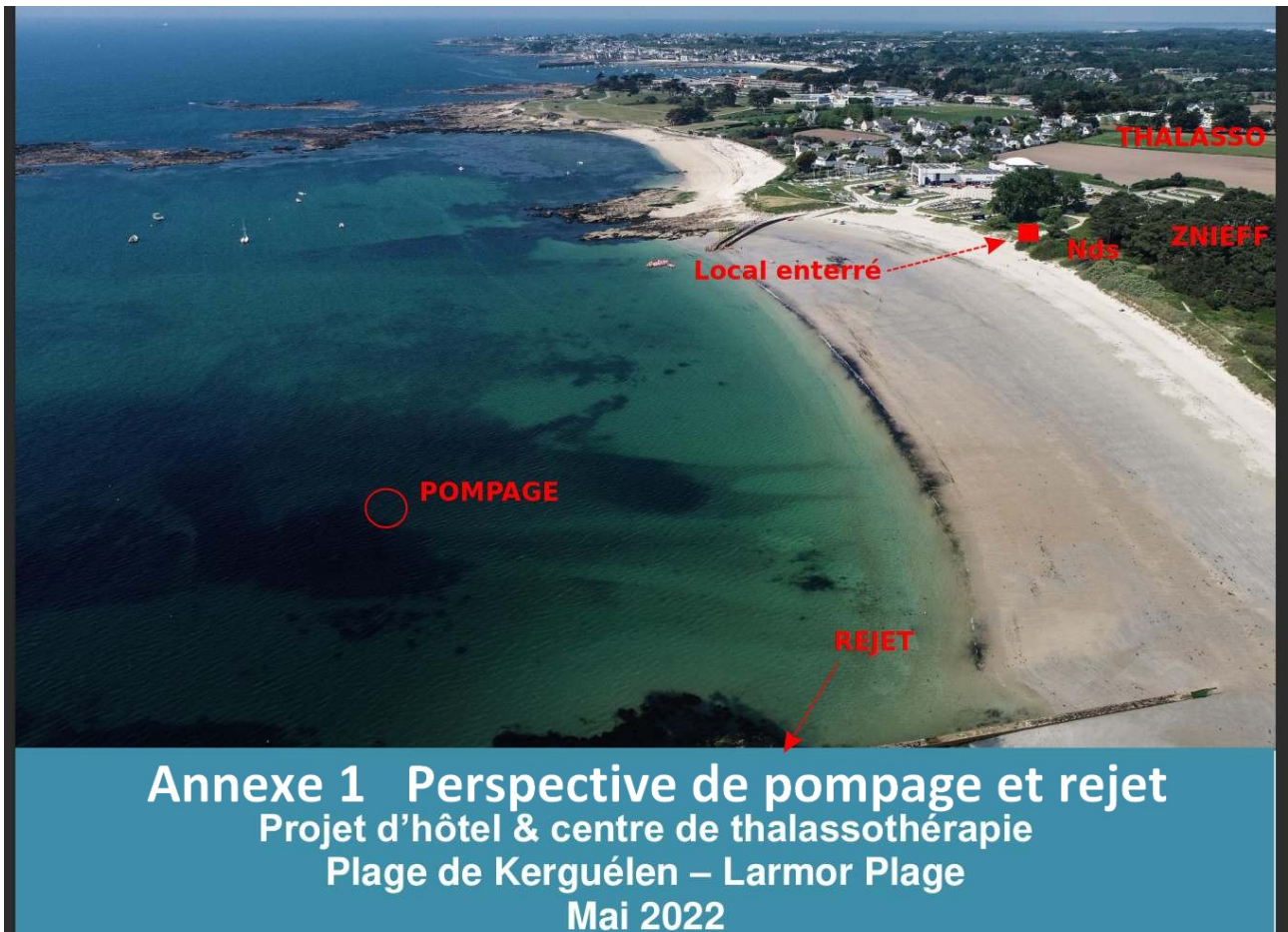
En annexe:

PJ 1 : Annexe 1 Perspective de pompage et rejet

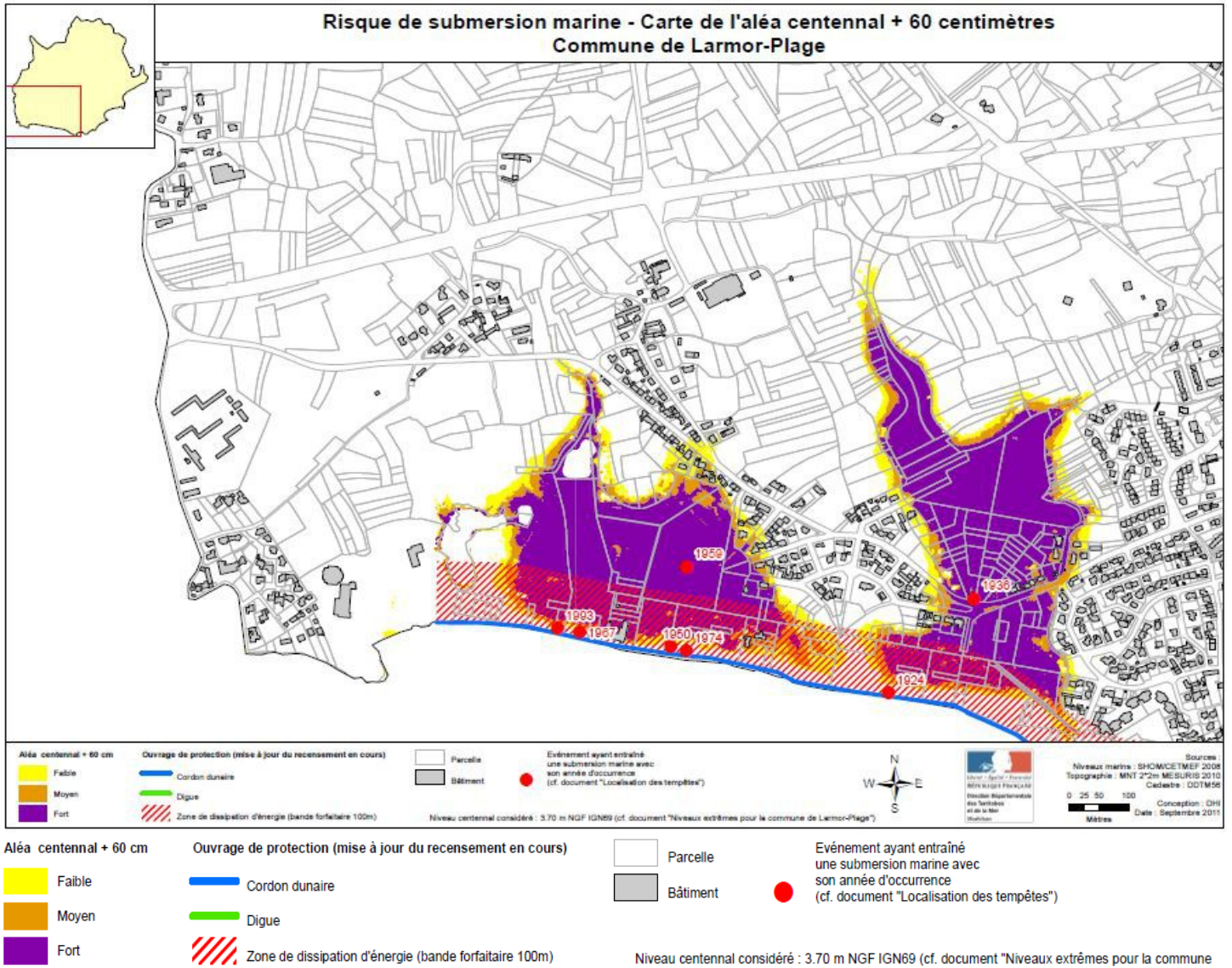
PJ 2 : Annexe 2 Cartes des risques de submersion et d'érosion

PJ 3 : Annexe 3 Informations historiques

Pj 4 : Annexe 4 Article de presse



Annexe 2



Carte du CEREMA Risque d'érosion côtière à l'horizon 2100, + 60 cm , secteurs de Larmor Plage et Ploemeur



ANNEXE 3

Des événements climatiques marquants ont impactés Kerguelen et ses alentours. Ils sont mentionnés dans l'Atlas des risques littoraux sur le littoral du Morbihan de la DDTM 56.

Deux faits marquants sont relatés par la presse en 1924 et 1950

- Des dizaines d'hectares inondés à Kerguelen
- Destruction de la dune
- Habitations menacées

1 / EN 1924

Raz de marée du 09 janvier 1924 à Larmor-plage.

Source : Rapport du subdivisionnaire sur les dégradations de la chaussée par le raz de marée du 9 janvier 1924, Lorient, 31 mars 1924 (Archives Départementales du Morbihan)

« Par une lettre du 13 Janvier 1924 adressée à monsieur le Sous-secrétaire d'Etat à la Marine, Monsieur ARTUS demeurant à Nantes, 11 rue Racine, **assure que le raz de marée survenue le 9 janvier 1924 a détruit la dune de sable garantissant les terrains de Lorient-Plage sur une longueur d'environ un kilomètre, que l'eau de mer a pénétré dans les terrains, sur une étendue d'au moins 20 hectares; que le sable constituant cette dune a été en partie enlevé par la mer, que dans ces conditions, la protection des terrains arrière, vendus à plus de 200 personnes, n'existe plus, et qu'à chaque grande marée au mauvais temps, ces terrains seront envahis par la mer.**

Il ajoute que pour reconstituer cette dune il faudra beaucoup d'argent, surtout pour cette raison que le sable a enlevé sur une profondeur de 10 à 15 mètres et il demande où prendre du sable et des matériaux pour reconstituer cette dune, c'est là dit-il tout le problème ... [...] La dune dont monsieur Artus signale la destruction sur 1 kilomètre, par le raz-de-marée du 9 janvier, borde les anciens étangs marins de Kerguelen et de Kerderff. [...]

Il existait dans la dune bordant l'ancien étang de Kerdeff une brèche de 44 mètres de longueur, cette brèche s'était produite, non seulement sous l'action du raz de marée, mais aussi en raison des travaux exécutés en ce point par Monsieur ARTUS qui, pour faciliter sans doute la vente de terrains de l'ancien étang desséché de Kerdeff, avait amorcé la construction de routes à travers cet étang et, dans ce but, prélevé sur la dune sur une grande longueur de 118 mètres et une largeur moyenne de 20 mètres, un cube de sable qu'il n'est pas exagéré d'évaluer à 2 500 mètres cube.»

9 janvier 1924	Larmor-Plage	1924 (2)
<p>► Source : Le Nouvelliste du Morbihan, article du 10 janvier 1924 (Médiathèque de Lorient) « A Larmor, les cabines de la plage ont été sérieusement endommagées, plusieurs rez-de-chaussée ont été envahis par l'eau. »</p> <p>► Source : Rapport du subdivisionnaire sur les dégradations de la chaussée par le raz de marée du 9 janvier 1924, Lorient, 31 mars 1924 (Archives Départementales du Morbihan) « Par une lettre du 13 Janvier 1924 adressée à monsieur le Sous-secrétaire d'Etat à la Marine, Monsieur ARTUS demeurant à Nantes, 11 rue Racine, assure que le raz de marée survenue le 9 janvier 1924 a détruit la dune de sable garantissant les terrains de Lorient-Plage sur une longueur d'environ un kilomètre, que l'eau de mer a pénétré dans les terrains, sur une étendue d'au moins 20 hectares; que le sable constituant cette dune a été en partie enlevé par la mer, que dans ces conditions, la protection des terrains arrière, vendus à plus de 200 personnes, n'existe plus, et qu'à chaque grande marée au mauvais temps, ces terrains seront envahis par la mer. Il ajoute que pour reconstituer cette dune il faudra beaucoup d'argent, surtout pour cette raison que le sable a enlevé sur une profondeur de 10 à 15 mètres et il demande où prendre du sable et des matériaux pour reconstituer cette dune, c'est là dit-il tout le problème ... [...]» La dune dont monsieur Artus signale la destruction sur 1 kilomètre, par le raz-de-marée du 9 janvier, borde les anciens étangs marins de Kerguelen et de Kerdeff. [...]» Il existait dans la dune bordant l'ancien étang de Kerdeff une brèche de 44 mètres de longueur, cette brèche s'était produite, non seulement sous l'action du raz de marée, mais aussi en raison des travaux exécutés en ce point par Monsieur ARTUS qui, pour faciliter sans doute la vente de terrains de l'ancien étang desséché de Kerdeff, avait amorcé la construction de routes à travers cet étang et, dans ce but, prélevé sur la dune sur une grande longueur de 118 mètres et une largeur moyenne de 20 mètres, un cube de sable qu'il n'est pas exagéré d'évaluer à 2 500 mètres cube.»</p>		
 <p>Projet de lotissement de l'anse de Kerguelen au début des années 1920 (source : Cap l'Orient agglomération)</p>		
<p>► Source : SHOM Coefficient de marée : 97 le matin et 94 le soir</p>		

2 / EN 1950

4 et 5 février 1950 Tempête et pluies diluviennes ont ravagé la Bretagne -Raz-de-marée sur la côte lorientaise, une centaine d'habitations menacées

Les craintes exprimées dernièrement par la population et la municipalité de Larmor-Plage et dont nous nous sommes fait l'écho la semaine écoulée dans ces colonnes n'étaient hélas que trop fondées et huit jours de tempête ont mis certains points de la côte entre Kernével et Kerpape en réel danger. C'est un véritable raz-de-marée qui a déferlé atteignant son paroxysme samedi et dimanche. A La Nourriguel, la mer passant par dessus la digue déjà en péril depuis des années par suite des prélèvements massifs de sable par les Allemands a formé une brèche dans le boulevard interdisant toute circulation à hauteur de la villa. «Simple Aspect», dont le propriétaire, M. Le Boubouech signalait aux autorités dès samedi matin la situation critique. Cette situation n'a fait qu'empirer et ce matin la maison crevassée attaquées par les flots menaçait de s'écrouler. Une équipe de travailleurs aidés par des volontaires, pare au plus pressé et essaie d'arracher à la mer cette habitation, danger que courent malheureusement d'autres habitations voisines. La situation à Lorient-Plage n'est pas moins critique. Les flots passant par dessus les dunes

ont une fois de plus isolé l'Hôtel de l'Océan gagnant toujours sur les dunes. Un peu plus loin, les flots arrivent maintenant au ras du restaurant des Mouettes et menacent d'un moment à l'autre de tout balayer sur leur passage et d'emporter le baraquement Rio.

Derrière les dunes entre celles-ci et la route de Larmor-Kerpape se sont formés d'immenses lacs qui ont finalement coupé cette route recouverte par une nappe d'eau atteignant 40 à 60 centimètres et dès dimanche soir peu de voitures se risquaient à passer. Samedi puis ce matin, le maire a saisi par téléphone la préfecture et les services des Ponts-et-Chaussées de la gravité de la situation qui risque d'un moment à l'autre de dégénérer en véritable catastrophe. Des dizaines d'hectares de terrain, sont menacés d'être recouverts par les eaux et fait encore plus grave, on risque de voir s'effondrer ou recouvertes une centaine d'habitations en bordure de mer.

Coefficient de marée, le 4 février (114 le matin et 113 le soir) et le 5 février (111 le matin et 107 le soir) Source : La Liberté du Morbihan, article du 7 février 1950 (Médiathèque de Lorient)

Atlas des risques littoraux sur le littoral du Morbihan DDTM 56 DHI / Géos-AEL Page 237



4 et 5 février 1950	Larmor-Plage	1950 (1)
<p>► Source : La Liberté du Morbihan, article du 7 février 1950 (Médiathèque de Lorient) Tempête et pluies diluviennes ont ravagé la Bretagne - Raz-de-marée sur la côte lorientaise, une centaine d'habitations menacées</p>		
<p>Les craintes exprimées dernièrement par la population et la municipalité de Larmor-Plage et dont nous nous sommes fait l'écho la semaine écoulée dans ces colonnes n'étaient hélas que trop fondées et huit jours de tempête ont mis certains points de la côte entre Kernével et Kerpape en réel danger. C'est un véritable raz-de-marée qui a déferlé atteignant son paroxysme samedi et dimanche. <u>A La Nourriguel, la mer passant par dessus la digue</u> déjà en péril depuis des années par suite des prélèvements massifs de sable par les Allemands a formé une brèche dans le boulevard interdisant toute circulation à hauteur de la villa. «Simple Aspect», dont le propriétaire, M. Le Boubouech signalait aux autorités dès samedi matin la situation critique. Cette situation n'a fait qu'empirer et ce matin la maison crevassée attaquées par les flots menaçait de s'écrouler. Une équipe de travailleurs aidés par des volontaires, pare au plus pressé et essaie d'arracher à la mer cette habitation, danger que courent malheureusement d'autres habitations voisines. <u>La situation à Lorient-Plage n'est pas moins critique. Les flots passant par dessus les dunes</u> ont une fois de plus isolé l'Hôtel de l'Océan gagnant toujours sur les dunes. Un peu plus loin, les flots arrivent maintenant au ras du restaurant des Mouettes et menacent d'un moment à l'autre de tout balayer sur leur passage et d'emporter le baraquement Rio. Derrière les dunes entre celles-ci et la route de Larmor-Kerpape se sont formés d'immenses lacs qui ont finalement coupé cette route recouverte par une nappe d'eau atteignant 40 à 60 centimètres et dès dimanche soir peu de voitures se risquaient à passer. Samedi puis ce matin, le maire a saisi par téléphone la préfecture et les services des Ponts-et-Chaussées de la gravité de la situation qui risque d'un moment à l'autre de dégénérer en véritable catastrophe. Des dizaines d'hectares de terrain, sont menacés d'être recouverts par les eaux et fait encore plus grave, on risque de voir s'effondrer ou recouvertes une centaine d'habitations en bordure de mer.</p>		
<p>► Source : Service Maritime de Lorient « Les murs de défense de La Nourriguel ont subi des dégâts considérables : . Formation de brèches dans les parements des murs (ces brèches au nombre de 3 ou 4 avaient des formes presque circulaires d'un diamètre moyen de 3 m. . Affoulement des fondations des murs. Ces deux sortes de dégâts avaient entraîné sous l'effet de l'attaque directe des vagues l'éboulement et la succion des remblais du chemin en corniche courant devant les villas riveraines. La circulation étaient devenue impossible sur ces chemins en raison des entonnoirs qui s'y étaient formés (...). Les murs des jardins des propriétés riveraines étaient en péril ainsi que les habitations. L'une d'ailleurs de celles-ci a eu sa façade crevassée ».</p>		
<p>► Source : La Liberté du Morbihan, article du 9 février 1950 (Médiathèque de Lorient) Les autorités s'émeuvent de la situation créée à Larmor-Plage par la tempête M.Roullès, Sous-Préfet de Lorient se rendait hier après-midi vers 15 heures à Larmor-Plage, et accompagné de M. Le Maire de la Commune, rendait visite à La Nourriguel aux deux immeubles directement menacés par la mer. Aux jours de grandes tempêtes, cette dernière s'engouffre par dessus la digue et menace par son action de saper les fondations des immeubles situés à sa portée. Ainsi en est-il de la maison de M. Boubouech, que ce dernier devra sans doute évacuer, malgré les efforts des ouvriers pour la consolider, et de celle de Mme Humbert qui se trouve à proximité. Ce n'est d'ailleurs pas le seul endroit où l'action de la mer constitue une menace pour les habitations. C'est ainsi qu'à Larmor-Plage le flot a passé des deux côtés de l'Hôtel de l'Océan et envahi les prairies avoisinantes [...]. Ajoutons qu'hier matin également, l'Électricité de France s'est rendue sur les lieux, et a fait déplacer les poteaux électriques, qui menaçaient de s'écrouler à La Nourriguel, n'étant plus tenus que par les conduites d'eau mises à jour.</p>		
<p>► Source : SHOM Coefficient de marée, le 4 février (114 le matin et 113 le soir) et le 5 février (111 le matin et 107 le soir)</p>		



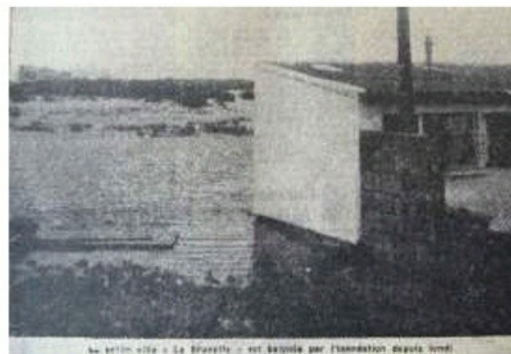
23 et 24 octobre 1949	Larmor-Plage	1949 (2)
<p>► Source : Extrait d'un article de 1958 – Anse de Kerguelen « En dépit de travaux incessants de remblais apportés hâtivement de maçonnerie et murs de béton, la mer a gagné depuis 1939 une bande de terrain d'une profondeur de 12 mètres. L'activité inconséquente des forces occupantes de la dernière guerre n'est pas étrangère à cette victoire de la mer. En effet, les forts prélèvements de sable utilisés pour la construction tant de la base des sous-marins que pour le fameux « mur de l'Atlantique » ont considérablement abaissé le niveau du rivage où la mer a bien vite posé ses jalons. Les tempêtes de Octobre 1949 puis de Novembre et Décembre 1954 ont sérieusement aggravé la situation mettant en dangereuse position l'Hôtel des Mouettes, le plus proche de la mer, et l'Hôtel de l'Océan »</p> <p>► Source : Mairie de Larmor-Plage, DDE/ Service maritime – La Nourriguel Tempêtes des 23 et 24 octobre 1949 Les murs de défense de la Nourriguel ont subi des dégâts considérables : - Formation de brèches dans les parements des murs (ces brèches au nombre de 3 ou 4 avaient des formes presque circulaires d'un diamètre moyen de 3 m) - Affouillement des fondations des murs Ces 2 sortes de dégâts avaient entraîné sous l'effet de l'attaque directe des vagues l'éboulement et la succion des remblais du chemin en corniche courant devant les villas riveraines. La circulation était devenue impossible sur ces chemins en raison des entonnoirs qui s'y étaient formés.</p> <div data-bbox="571 743 1005 922"> </div>		



6 Décembre 1959	Larmor-Plage	1959 (3)
-----------------	--------------	----------

► Source : Ouest-France, 9 décembre 1959

Inondations à Lorient-Plage
 Hier matin, la route Larmor-Lomener qui avait été recouverte lundi après-midi par l'eau sur une longueur de 200 mètres près de Lomener était dégagée à nouveau.
 Mais l'inondation s'étendait toujours sur une large étendue entre la dune de Lorient-Plage et la route côtière. Ces terrains sont presque chaque année envahis par l'eau au moment des grandes tempêtes, mais cette fois l'inondation menace plusieurs villas. Il y en a même une, la « Brunette » où réside toute l'année Mme Flégeau — que ses enfants viennent rejoindre en été — qui est déjà cernée par le « lac ».
 Les riverains ont plusieurs fois sollicité l'intervention de la collectivité — mairie de Larmor et Ponts-et-Chaussées — pour être protégés des inondations. On leur répond que cette protection doit être assurée par les propriétaires des terrains. L'évacuation des eaux était naguère effectuée par des canalisations dotées d'une vanne. Celles-ci ne font plus leur office, faute d'entretien, et le problème reste posé. Fort heureusement, l'inondation n'a pas continué hier à progresser.



► Source : SHOM
 Coefficient de marée : 66 le matin et 60 le soir

► Source : Ouest-France, 12 février 1974

MORBIHAN :
nombreux villages inondés

VANNES. — Dans le Morbihan, on a enregistré hier des rafales de vent de 150 km/h à Belle-Ile, 120 à Port-Louis. Les lignes électriques et téléphoniques ont particulièrement souffert : 818 abonnés sont privés de téléphone. Par ailleurs, sept toitures ont été endommagées ou sérieusement endommagées : une à Caudan, près de Lorient, les six autres dans la campagne vannetaise. A noter également quelques brèches dans la digue de Lorient-Plage.

A Pontivy, le Blavet est sorti de son lit et inonde de nombreux villages dans la vallée, entre le lac de Guerledan et Pontivy, ainsi que les bas quartiers de Pontivy. Le lac de Guerledan est au maximum

de son débit. On a dû ouvrir les vannes et on s'attendait, hier soir, à une montée des eaux de 50 centimètres à 1 mètre.

Dans la région de Gourin, plusieurs routes ont été coupées par les eaux, de même qu'entre Plouisy et Berné, où le Scorff atteignait un niveau supérieur de 2 m à la normale.

Et ailleurs...

— Le vent a soufflé aussi en tempête sur la région lyonnaise avec des pointes de 140 km/h.

En fin de matinée, hier, une trentaine de mètres carrés de la toiture de l'école d'architecture de Lyon ont été arrachés.



LORIENT-PLAGE. — La digue de protection aménagée par la municipalité à la hauteur de l'hôtel des Bains a été sérieusement malmenée. A l'heure de la pleine mer, vers 5 heures, les vagues sont passées sur l'ouvrage jonchant les terrains en contrebas et entraînant une masse de cailloux provenant des brèches.

► Source : SHOM

Coefficient de marée :

le 10 février : 105 le matin, 100 l'après-midi

le 11 février : 93 le matin, 86 l'après-midi

La mer menace 224 logements d'ici

L'érosion côtière s'accélère sous l'effet du réchauffement climatique. Un rapport du Cerema indique que 224 logements sont menacés dans le Morbihan d'ici 2050, près de 10 000 d'ici 2100.

Le Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) vient de publier un nouveau rapport qui sonne l'alerte face à l'inaction. Dans le Morbihan, des habitations, campings et diverses activités économiques sont menacés.

Quel avenir pour les ouvrages littoraux ?

Une projection qui impose de questionner « le devenir des ouvrages littoraux », dit le rapport publié vendredi 5 avril. Les hypothèses de maintien ou de suppression des ouvrages dans les scénarios ont un impact très significatif sur le nombre de biens potentiellement atteints par le recul du trait de côte. »

Les constructions d'ouvrages, outre leurs coûts parfois intenable pour les collectivités, « présentent des effets négatifs », pointe le rapport, tels que la diminution, voire la perte, de plages ».

Concrètement, le nombre de logements menacés dans le Morbihan est de 224 d'ici 2050, il grimpe à 9 575 en 2100. L'étude distingue les résidences principales des résidences secondaires, des logements vacants. Si le Morbihan ne se situe pas au niveau de la Vendée, la Bretagne est globalement plus exposée que le Sud-Ouest.

Toute une économie

Au-delà des logements, cette érosion menace une partie de l'activité économique de Bretagne-sud. En 2050, 56 locaux professionnels sont visés, 12 locaux de bureaux, autant de commerces et de campings, 3 hôtels. En 2100 les chiffres explosent, avec 1 109 locaux professionnels touchés, 221 locaux de bureaux, 570 commerces, 45 campings, 35 hôtels, 238 locaux abritant des activités diverses.

Les routes sont, dans une moindre mesure, concernées aussi. En 2050, 450 mètres seront coupés par la

Le Morbihan face à la menace de l'érosion côtière



montée des eaux ; on passe à 30,72 km en 2100. Les voies fermées sont concernées à l'horizon 2100.

Dans sa synthèse, le Cerema pointe que le scénario pour 2100 invite à une réflexion globale à l'échelle des grands territoires. Il projette « une disparition complète des structures de défense côtière, une inondation progressive de toutes les zones topographiquement basses du littoral ».

Face à la menace...

Ronan Le Délézir, directeur du département aménagement des territoires maritimes et littoraux à l'Université Bretagne sud (UBS), prolonge la réflexion. « Nous avons du mal à transposer des politiques publiques face à cette menace. Les maisons en littoral continuent de se vendre à

des prix exorbitants. » Après un hiver particulièrement marqué par les tempêtes, le trait de côte du Morbihan a été très attaqué.

« Un choix politique »

L'enseignant-chercheur pointe pourtant les chemins côtiers attaqués dans le golfe du Morbihan, les menaces sur l'île Tudy, la presqu'île de Gâvres... « Ça devient sensible, on le voit et on continue de croire que l'échéance est éloignée. 2050, c'est demain à l'échelle des politiques d'aménagement du territoire. » Continuer à combattre les effets de la montée des eaux par des constructions confine à l'absurde tant il faut remettre l'ouvrage sur le métier. « Aux Pays Bas, on dédommage des habitants pour les reloger plus loin de la

côte, c'est un sacré choix politique. La mer monte, il faut interroger nos politiques d'aménagement. »

« Sacraliser ce qui touche à la transition »

Stopper les constructions humaines, fermer les routes côtières pour consolider le cordon dunaire, autant de décisions impopulaires qui doivent être questionnées. Les digues construites et reconstruites, très onéreuses se fragilisent. « Si elles cassent, les collectivités sont entre le marteau et l'enclume, elles en portent la responsabilité. Viendra très vite aussi la question des assurances. Pour Ronan Le Délézir, il faut sacraliser tout ce qui touche à la transition à l'adaptation ».

Deiphine LANDAY.